**DECLARATION DE LA DELEGATION DU MALI**

**Trente-troisième session du Groupe de travail sur l’Examen Périodique Universel**

**EPU du Malawi**

(Genève, le 02 novembre 2020 /14 :30 – 18 :00)

Temps de parole : 1min 15 s

Lue par : Mamadou Henri KONATE

Merci Madame la Présidente,

Ma délégation salue la délégation du Malawi pour la présentation de son troisième rapport national.

Nous félicitons le Malawi pour avoir rendu obligatoire en août 2015 l’enregistrement des naissances pour tous, conformément à la loi sur l’enregistrement des naissances.

En outre, ma délégation note avec intérêt l’adoption en 2016, de la politique nationale en faveur des personnes âgées visant à garantir et à protéger les droits essentiels et inaliénables des personnes du troisième âge, ainsi que les mesures prises en faveur de la lutte contre la traite des enfants.

Dans un esprit constructif, le Mali recommande au Malawi de ratifier la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

La délégation du Mali souhaite plein succès au Malawi dans la mise œuvre des recommandations qui lui seront adressées à l’issue du présent examen.

Je vous remercie.